



## CONVENTION D'UTILISATION STUDIO M.A.D. POUR MONACO KIDS PARTY

### CONTRAT DE BASE

Entre MAD, représenté par Stéphane Lobono, sis 10 Av de la Costa, Monaco, dénommé LE STUDIO

Et

Nom :

Prénom :

Adresse :

Dénommé L'UTILISATEUR

#### **OBJET :**

Mise à disposition par LE STUDIO d'un espace défini ci-après en cochant la case correspondante pour la célébration de l'anniversaire de L'UTILISATEUR

**Date :**

#### **LIEU :**

- Salle 1 140M<sup>2</sup>    Horaire 10h30 à 12h30    15h à 17h  
 Privatisation salle 1 (Dimanche uniquement ou congés scolaires)  
 Salle 2 100M<sup>2</sup>    Horaire 16h00 à 19h00    15h à 17h  
 Privatisation salle 2 (Dimanche uniquement ou congés scolaires)  
 Terrasse 130m<sup>2</sup>    Horaire 10h30 à 12h30    15h à 17h  
 Privatisation Terrasse (Dimanche uniquement ou congés scolaires)

Privatisation journée du dimanche (hors période Grand-Prix):

Salle 1 : 800 € (exclusivement avec M.K.P )

Salle 2 : 800 € ((exclusivement avec M.K.P )

Terrasse : 1000 € ((exclusivement avec M.K.P )

Privatisation complète du centre : 3000 € (exclusivement avec M.K.P )

#### **CONDITIONS D'UTILISATION**

LE STUDIO met à disposition de L'UTILISATEUR l'espace coché ci-dessus selon l'horaire sélectionné.  
L'UTILISATEUR et LE STUDIO acceptent cette convention dans les conditions suivantes :

L'UTILISATEUR s'engage à

- Supporter tous les dommages pouvant être causés pendant la mise à disposition de l'espace, remplacement à neuf des miroirs, du matériel de sonorisation et tout équipement étant utile fourni par LE STUDIO
- Assurer la surveillance des enfants présents placés sous sa responsabilité. Justifier d'un contrat de responsabilité civile en cours de validité

- S'assurer des allergies des autres convives et supporter l'entièr responsabilité de la qualité des aliments consommés et fournis par ses soins pendant la mise à disposition.
- Employer uniquement des animateurs et animations validés par LE STUDIO ayant un statut légal en Principauté de Monaco ou en France. LE STUDIO pourra refuser l'accès à des intervenants non approuvés.
- Régler toutes les sommes dues au moment de la signature de cette convention. Il est entendu qu'en cas d'annulation à moins de 30 jours les sommes versées restent acquises pour LE STUDIO. Dans le meilleur des cas LE STUDIO pourra proposer une autre date, sans obligation pour ce dernier.
- Respecter les horaires d'utilisation selon le créneau défini ci-dessus. Tout dépassement d'horaire sera facturé 100€/ heure (ne s'applique pas en cas de privatisation).
- Déposer une caution de 1000 € par chèque à l'ordre de MAD. Ce chèque ne sera pas encaissé et rendu immédiatement à l'issue de la période d'utilisation. En cas de sinistre causé aux biens du STUDIO ce chèque sera encaissé et les différentes sommes de remise en état dépassant le montant de cette caution resteront à la charge de L'UTILISATEUR.
- Supporter des frais de nettoyage à l'issue de son événement. (validation d'un devis à la signature de ce document, selon nature de l'événement – tel Boum, Théâtre, etc )
- Déchausser toutes les personnes accédant dans une des salles mises à disposition et ce en raison du parquet de danse
- Ne pas consommer d'aliments et de boisson en dehors de la zone établie par LE STUDIO.
- A modifier le déroulement et l'organisation de sa fête à tout moment par ordre du STUDIO pour des raisons impératives de sécurité ou de désagrément pour le bon ordre du STUDIO.

LE STUDIO s'engage à :

- Fournir une salle propre comprenant une table et des bancs pour un maximum de 15 personnes. Tout besoin complémentaire sera à la charge de L'UTILISATEUR
- Inclure un personne d'accueil ( facturée à l'heure et obligatoire )
- Fournir une sonorisation avec 1 lecteur cd, des enceintes et 1 ordinateur relié à internet
- Permettre l'accès à la salle à L'UTILISATEUR seul, 30 minutes avant l'horaire prévu
- Fournir à L'UTILISATEUR la liste des prestataires autorisés à travailler dans son établissement. Ces prestations annexes seront vendues exclusivement par ses soins.
- Rembourser la totalité des sommes payées en cas d'annulation de son fait sans autre obligation de dédommagement.

En cas de litiges, seuls les Tribunaux de la Principauté de Monaco sont reconnus compétents.

Stéphane Lobono



**L'UTILISATEUR**

**LE STUDIO**

Monaco Arts + Danses - 10 ter Av Costa - MC 98000 - Monaco  
Tel +377 93 50 31 66 info@madmonaco.com

